

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU DIRECTEUR

N° A2025- 58	Délégation du Directeur de la Régie à Monsieur Mathias Gauchy pour la signature des bons de commande, marchés subséquents et conventions de formation
--------------	---

- Vu** l'article R2221-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
- Vu** l'article 8.2 des statuts d'Eau du Grand Lyon - la Régie indiquant les fonctions du directeur ;
- Vu** l'arrêté A2025-4 du 17 janvier 2025, portant délégation de signature à Monsieur Mathias GAUCHY ;

ARRETE

- Article 1** L'arrêté A2025-4 du 17 janvier 2025 est annulé.
- Article 2** Délégation est donnée à Monsieur Mathias Gauchy, Directeur des ressources humaines, pour la signature des bons de commande, marchés subséquents d'un montant supérieur ou égal à 90 000 euros hors taxes et des conventions de formation d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Villeurbanne, le 13 mars 2025

Le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie



Christophe DROZD

Exemplaire conservé par les services de la Régie

Notifié le 14 mars 2025

Nom de l'agent : Mathias Gauchy

Signature de l'agent